Visualisez la version en ligne

L'actualité des 15 derniers jours réservée aux abonnés de Kheox

29/10/2019

NORME

Peinture pour le bois en extérieur : la norme NF EN 927-3 s'offre une révision technique

Homologuée en octobre 2019, la norme NF EN 927-3 de septembre 2019 porte sur les produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur.

Elle spécifie un essai de vieillissement naturel des systèmes de peinture pour le bois en extérieur principalement prévus pour la décoration et la protection des bois sciés et rabotés.

L'essai fournit un moyen permettant d'évaluer les performances d'un système de peinture pour bois durant son exposition en extérieur. Il sert de base pour l'élaboration de la spécification de performance selon la NF EN 927-2. Il facilite également la comparaison des performances des systèmes de peinture sur divers subjectiles, y compris l'essence de bois, ou d'autres modifications du bois.

Ce document remplace la NF EN 927-3 d'octobre 2012, lui apportant une révision technique.

La version à jour de la norme sera prochainement accessible sur Kheox.

NORME

Remplacement de la norme NF EN 378-4 traitant des systèmes frigorifiques et des PAC

La norme NF EN 378-4+A1 de septembre 2019, homologuée en octobre 2019, traite des exigences de sécurité et d'environnement des systèmes frigorifiques et pompes à chaleur.

Elle constitue la quatrième partie d'un ensemble de normes qui fixent les exigences de sécurité et d'environnement pour :

- les systèmes frigorifiques mobiles et fixes de toutes tailles, incluant les pompes à chaleur, à l'exclusion des climatiseurs pour véhicules automobiles ;

- les systèmes de refroidissement ou de chauffage secondaire ;

- les emplacements de ces systèmes frigorifiques.

Ce document définit les instructions à fournir aux opérateurs, la documentation à conserver sur le site, les exigences relatives à la maintenance et à la réparation des équipements ainsi que celles concernant le fluide frigorigène (changement de type, récupération, réutilisation, élimination, transport et stockage).

Les autres parties concernent les exigences de base, les définitions, la classification et les critères de choix des systèmes frigorifiques (partie 1), la conception, la construction, l'essai, le marquage et la documentation (partie 2), l'installation in situ et la protection des personnes (partie 3).

Le texte remplace la norme NF EN 378-4 d'avril 2017, lui apportant une révision limitée concernant l'intégration de l'amendement A1, qui consiste en la révision de l'Annexe D (Contrôle en service) afin d'introduire la référence aux réglementations nationales et aux règlements liés aux gaz à effet de serre fluorés.

La norme actualisée sera mise en ligne sur Kheox prochainement.

TEXTE OFFICIEL

Publication d'un arrêté inédit relatif aux matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

L'arrêté du 1er octobre 2019 paru au Journal Officiel du 20 octobre 2019 traite des conditions de compétences du personnel et d'accréditation ainsi que des modalités d'analyse d'amiante dans les matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

Il définit les conditions d'accréditation que doivent remplir les organismes pour procéder aux analyses d'amiante dans les matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

Cet arrêté définit également les compétences des personnes chargées d'effectuer les analyses et les modalités mises en œuvre par l'organisme pour procéder à ces analyses afin de vérifier la présence d'amiante dans le matériau ou le produit et sa nature. Ces modalités incluent les méthodes d'essais, les éléments de validation et le format du rapport d'essai.

Enfin, ce texte officiel différencie les essais à mettre en œuvre selon qu'il s'agit d'amiante délibérément ajouté ou d'amiante naturellement présent dans des matériaux bruts ou produits manufacturés.

Il entre en vigueur au lendemain de sa publication, dès le 21 octobre 2019.

Arrêté du 1er octobre 2019 (NOR: MTRT1831138A) relatif aux modalités de réalisation des analyses et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses.

NORME

Conduits de fumée desservant plusieurs appareils à combustion : quelles méthodes de calcul thermo-aéraulique appliquer ?

La norme NF EN 13384-2+A1 de juillet 2019, homologuée en octobre 2019, traite des méthodes de calcul thermo-aéraulique de conduits de fumée desservant plus d'un appareil à combustion.

Elle définit des méthodes de calcul des caractéristiques thermo-aérauliques de conduits de fumée desservant plusieurs appareils à combustion.

Elle traite des deux cas suivants :

- cas où le conduit d'évacuation est relié à plusieurs conduits de raccordement partant d'un ou de plusieurs appareils à combustion dans un système multi-entrée ;

- ou cas où le conduit d'évacuation est relié à un seul conduit de raccordement reliant plusieurs appareils à combustion dans un système en cascade.

Le cas du système multi-entrée en cascade est couvert par le premier cas.

Le présent document traite des conduits de fumée fonctionnant dans des conditions de pression négative (il peut y avoir une pression positive dans le conduit de raccordement et des conduits de fumée fonctionnant dans des conditions de pression positive ; il s'applique à des conduits desservant des appareils à combustion pour combustibles liquides, gazeux et solides.

Il remplace la norme NF EN 13384-2 de mai 2015, lui apportant une révision limitée portant sur les principaux points suivants :

- modification apportée dans le titre de la norme ;

- modifications apportées dans les Articles 1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 12, 14, 15 et 16, les paragraphes 5.1 et 15.2, et dans les Annexes A et B.

La norme à jour sera publiée prochainement sur Kheox.

NORME

Méthodes de calcul des caractéristiques thermo-aérauliques des conduits de fumée ne desservant qu'un seul appareil à combustion

Homologuée en octobre 2019, la norme NF EN 13384-1+A1 de juillet 2019 porte sur les conduits de fumée, et plus spécialement sur ceux qui ne desservent qu'un seul appareil à combustion.

Elle spécifie les méthodes de calcul des caractéristiques thermo-aérauliques des conduits de fumée ne desservant qu'un seul générateur de chaleur. Les méthodes données dans le présent document s'appliquent aux conduits de fumée fonctionnant sous pression négative ou positive, en ambiance humide ou sèche, et desservant des appareils à combustion utilisant des combustibles dont on a besoin de connaître les caractéristiques des fumées pour les calculs. Les méthodes données dans le présent document s'appliquent aux conduits de fumée desservant un seul appareil.

Ce texte remplace la norme NF EN 13384-1 de mai 2015, lui apportant une révision limitée portant sur les principaux points suivants :

- modification apportée dans le titre de la norme ;

- modifications apportées dans les Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, les paragraphes 5.5.2, 5.11.4 et 6.4.1, et l'Annexe B.

La norme sera prochainement accessible sur Kheox.

NORME

Du nouveau pour la NF EN 10219-2 relative aux profils creux de construction soudés, formés à froid en aciers

La norme NF EN 10219-2 de mai 2019 concerne les profils creux de construction soudés, formés à froid en aciers.

Elle spécifie les tolérances pour les profils creux de construction soudés, formés à froid circulaires, carrés, rectangulaires ou elliptiques, fabriqués en épaisseur jusqu'à 40 mm, pour les gammes de dimensions suivantes :

- circulaire : diamètres extérieurs jusqu'à 2 500 mm ;

- carré : dimensions extérieures jusqu'à 500 mm x 500 mm ;

- rectangulaire : dimensions extérieures jusqu'à 500 mm x 300 mm ;

- elliptique : dimensions extérieures jusqu'à 480 mm x 240 mm.

Ce document décrit les différentes dimensions et les caractéristiques de section des profils et les conditions des mesurages. L'Annexe A donne les formules pour le calcul des caractéristiques de section pour les profils, à utiliser pour les besoins de la conception de structures. L'Annexe B donne les dimensions et les caractéristiques de section pour une gamme limitée couvrant les dimensions les plus courantes.

Le texte remplace la norme NF EN 10219-2 d'août 2006, avec les principales modifications suivantes :

- ajout des profils creux elliptiques ;

- suppression de l'Annexe A concernant les tolérances complémentaires pour les tubes utilisés comme pieux ;

- ajout du paragraphe 5.2 concernant les informations optionnelles à fournir par le producteur ;

- modification des tolérances sur la longueur exacte définies dans le Tableau 4 « Tolérances sur la longueur livrée par le producteur » ;

- ajout d'un alinéa au paragraphe 7.1 concernant la vérification conformément à un mode opératoire fixé par le producteur pour les tolérances de dimensions et de formes indiquées aux Tableaux 2, 3 et 5.

La norme sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

TEXTE OFFICIEL

Accessibilité : de nouvelles dispositions relatives aux logements évolutifs

Paru au Journal Officiel du 18 octobre 2019, l'arrêté du 11 octobre 2019 traite de l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs lors de leur construction.

Il précise les dispositions prévues par l'article R. 111-18-2 du code de la construction et de l'habitation et vient modifier l'arrêté du 24 décembre 2015. Il introduit entre autres les dispositions relatives aux logements évolutifs. Il rectifie par ailleurs l'arrêté du 27 février 2019 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité.

Ce texte modifie donc l'arrêté du 24 décembre 2015 et l'arrêté du 27 février 2019.

Arrêté du 11 octobre 2019 (NOR: LOGL1833057A) modifiant l'arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.

NORME

Point sur le vocabulaire relatif aux planchers en bois et parquets

Homologuée en octobre 2019, la norme NF ISO 5323 de novembre 2019 porte sur les planchers en bois et parquets.

Elle établit les termes et définitions applicables pour exprimer le plus correctement possible les concepts associés aux planchers en bois et parquets ainsi qu'aux frises brutes à parquet.

Elle vise à clarifier ce vocabulaire, ainsi qu'à éviter toute confusion avec d'autres types de planchers.

Ce texte normatif sera prochainement mis en ligne sur Kheox.

ACTUALITÉ

Le Complément technique n° 70 est en ligne !

Le *Complément technique* de septembre-octobre est désormais disponible sur Kheox. Ce soixante-dixième numéro traite ainsi trois sujets aussi variés qu'intéressants :

- la maintenance et l'exploitation d'un équipement sportif, expliquées par Rémi Aragon suite à la publication de l'article « Concevoir un équipement sportif en veillant à la sécurité et à la sûreté » ;

- la chaleur fatale informatique, ou comment il est possible de récupérer la chaleur issue des *data centers* pour chauffer les bâtiments et les alimenter en eau chaude, par Paul Benoit, Quentin Laurens et Nicolas Sainthérant ;

- les évolutions des règles professionnelles relatives aux platelages extérieurs en bois, décryptées par Laetitia Pascal.

Le prochain numéro de *Complément technique*, qui clôturera cette année 2019, mettra à l'honneur la construction durable, la qualité de l'air intérieur, et l'incontournable *Smart Building*. Bonne lecture !

Toute la veille des 6 derniers mois

Votre service client | Voir le didacticiel | Mon compte | F.A.Q.

Vous recevez cette newsletter qui fait partie intégrante de votre abonnement à « Kheox », une marque du groupe Infopro Digital, spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception de cette newsletter provenant de « Kheox », suivez ce lien. La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont « Kheox » fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd

© « Kheox »